

308

INFO20

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012



Structure de sécurité civile au Québec

Audiences publiques – BAPE

Enjeux de la filière uranifère
au Québec

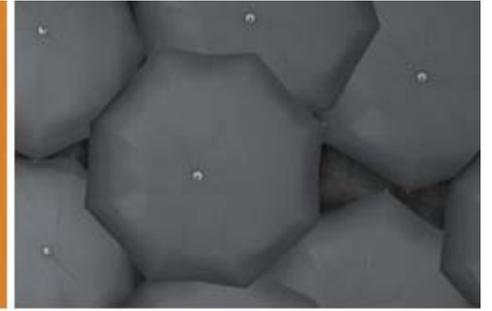
Thématique : Transport

Québec, 11 septembre 2014

M. Bruno Faucher
Ministère de la Sécurité publique
Direction générale de la sécurité
civile et de la sécurité incendie

Québec 

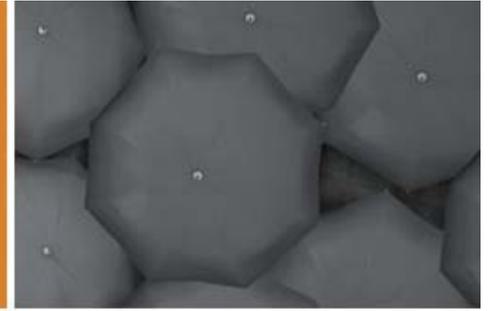
Plan de présentation



- Rôle et mandat du ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Système de sécurité civile au Québec
- Mécanismes de concertation et de coordination
- Le Plan national de sécurité civile (PNSC)



Rôle et mandat du MSP



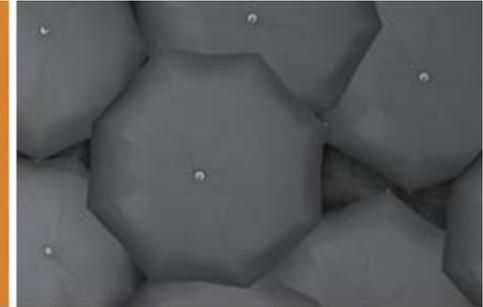
Mission : Diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres.

En matière de sécurité civile et sécurité incendie:

- Conseiller les autorités locales et régionales en matière de planification (gestion des risques et préparation des interventions de sécurité civile, soutien à l'élaboration des schémas de couverture de risque, etc.)
- Favoriser la concertation et la coordination des ministères et organismes (MO) et assurer le lien entre les autorités politiques et l'appareil administratif
- Les conseiller et les soutenir lors des sinistres en coordonnant l'action gouvernementale lors d'interventions (mise en commun des expertises, des responsabilités et des ressources)



Systeme de securite civile au Quebec



Responsabilite partagee

CITOYEN

Prevoyance a l'egard des risques
Besoins essentiels
Mesures de protection

**RESSOURCES
MUNICIPALES**

Organisation municipale de securite civile (OMSC)
Plans de securite civile

Gestion des risques
Mesures de prevention et de preparation
Maintien des services essentiels
Reponse au sinistre: protection des personnes et des biens, retour a la normale

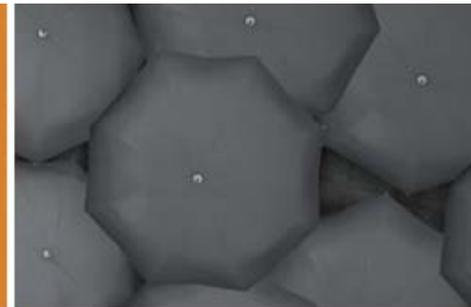
**RESSOURCES
GOUVERNEMENTALES**

MO
Organisations regionales de la securite civile (ORSC)
Organisation de la securite civile du Quebec (OSCQ)
Plan national de securite civile (PNSC)

Gestion des risques
Mesures de prevention et de preparation
Maintien des services essentiels
Reponse au sinistre: soutien aux personnes sinistrees et aux municipalites, retour a la normale



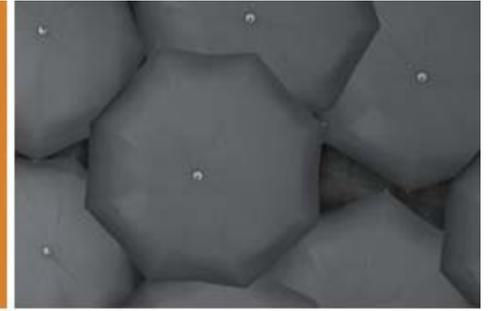
Mécanismes de concertation et de coordination



- **Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)**
 - Présidée par le directeur général de la municipalité, qui agit à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile.
 - Composée des partenaires municipaux interpellés par la gestion des risques et des sinistres.



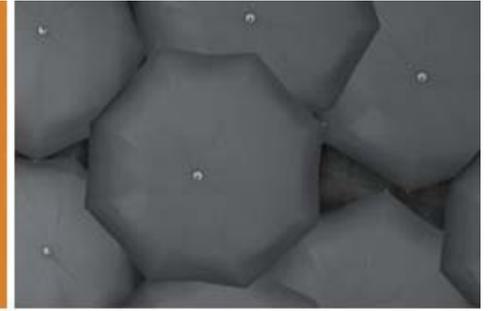
Mécanismes de concertation et de coordination



- **Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC)**
 - Présidée par le directeur régional de la sécurité civile, qui agit à titre de coordonnateur régional de la sécurité civile.
 - Composée des MO présents en région interpellés par la gestion des risques et des sinistres. Leurs représentants agissent à titre de coordonnateurs ministériels régionaux.



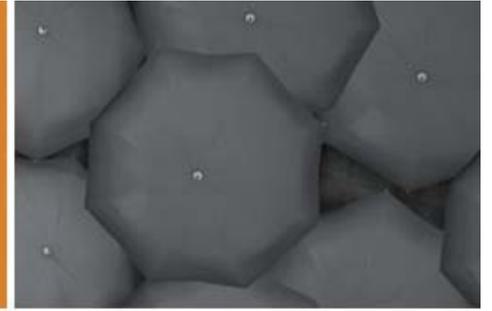
Mécanismes de concertation et de coordination



- **Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)**
 - Présidée par le sous-ministre associé de la DGSCSI, qui agit à titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile.
 - Composée des représentants de plus de 30 MO interpellés par la gestion des risques et des sinistres, qui agissent à titre de coordonnateurs ministériels.



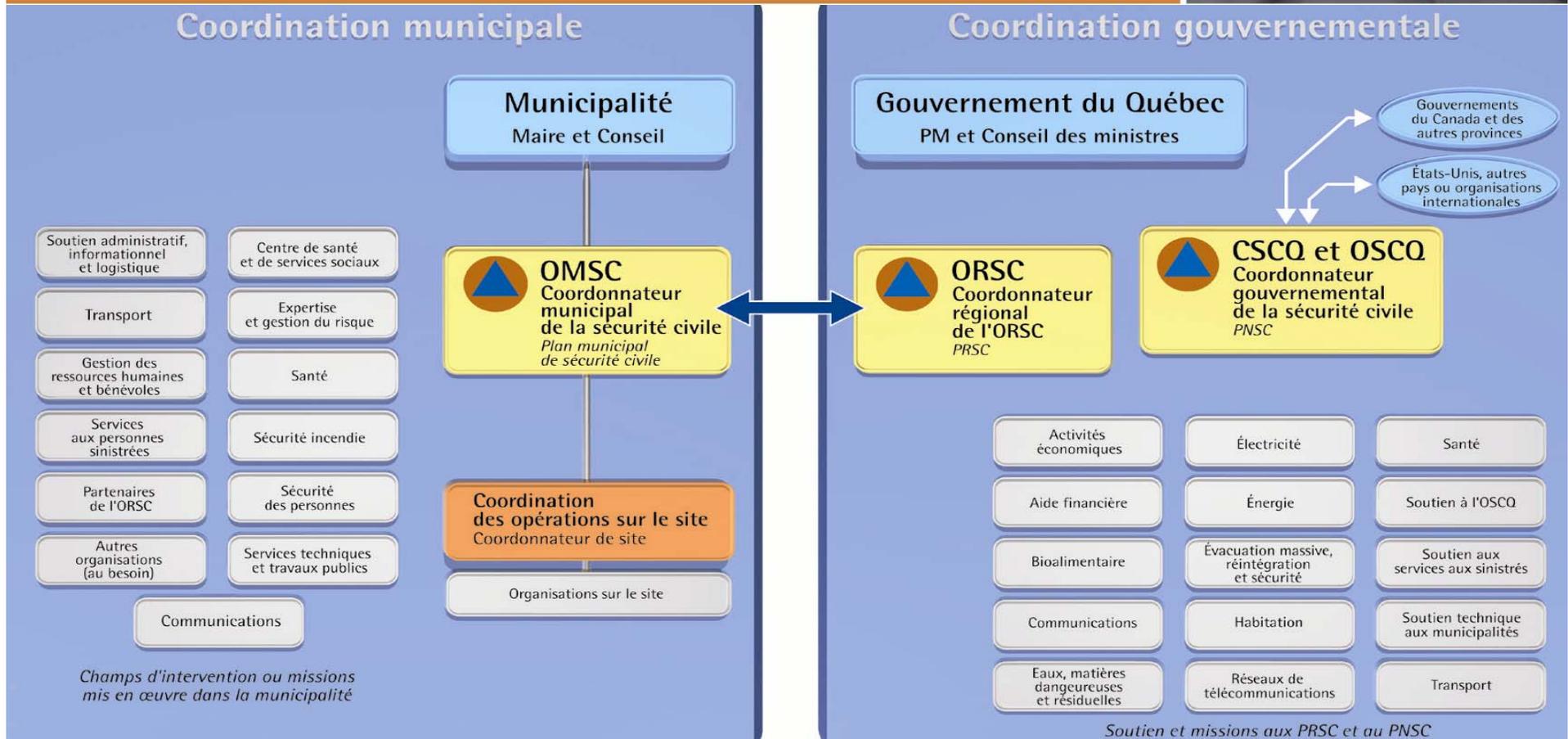
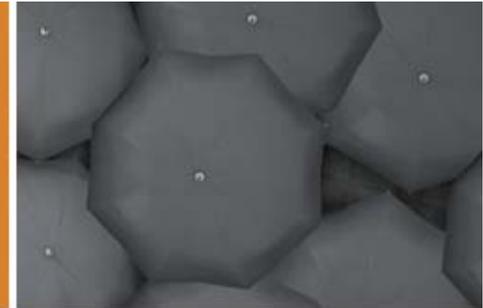
Mécanismes de concertation et de coordination



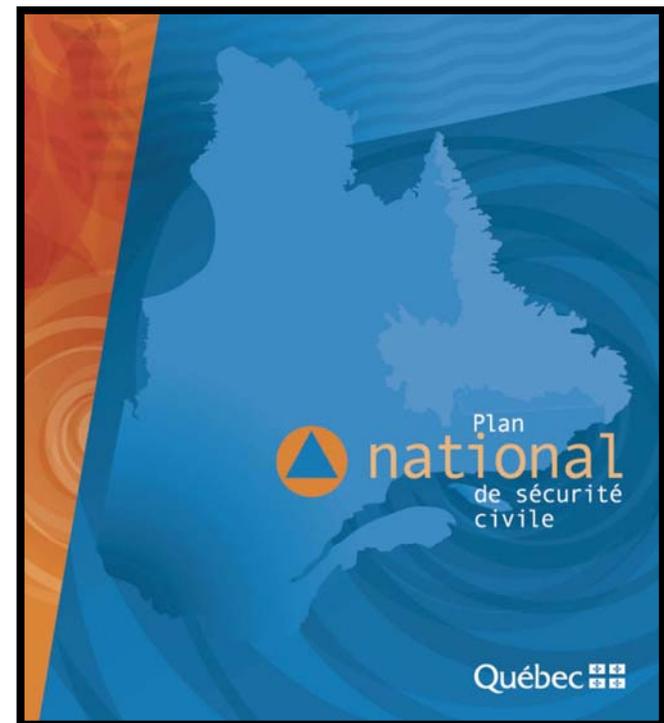
- **Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)**
 - Présidé par le secrétaire général du gouvernement, qui relève du ministère du Conseil exécutif.
 - Composé de sous-ministres et dirigeants des principaux MO interpellés par la gestion des risques et des sinistres.



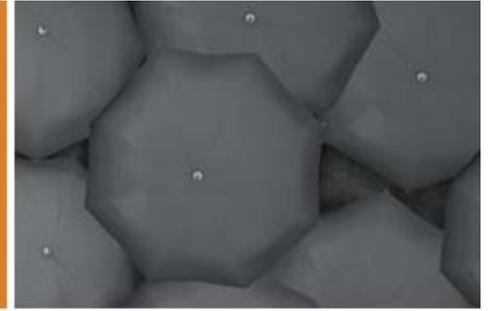
Mécanismes de concertation et de coordination



Plan national de sécurité civile (PNSC)



Les objectifs du PNSC

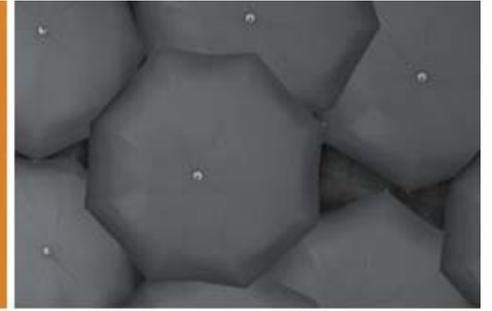


Le PNSC est le cadre de référence pour la gestion de tous les types de sinistres au Québec. Il a pour objectif de :

- Mettre en place un ensemble cohérent de moyens pour prévenir les sinistres;
- Préparer la réponse gouvernementale dans l'éventualité qu'ils se produisent;
- Favoriser la coordination de l'intervention lorsqu'ils surviennent;
- Accélérer le rétablissement.



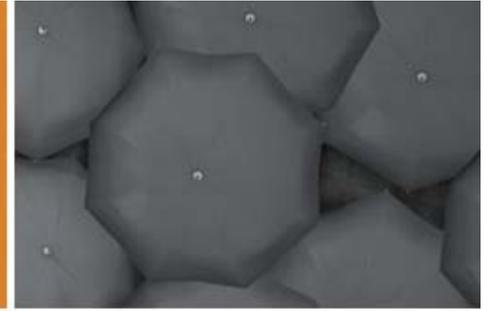
Le contenu du PNSC



- Les modalités d'organisation du système de gestion du gouvernement du Québec en sécurité civile, notamment pour soutenir les municipalités et les MO.
- Les mesures visant le maintien et l'amélioration de l'état de préparation.
- Les principaux processus :
 - permettant de mettre en œuvre la réponse gouvernementale à une situation de sinistre;
 - concernant le rétablissement.



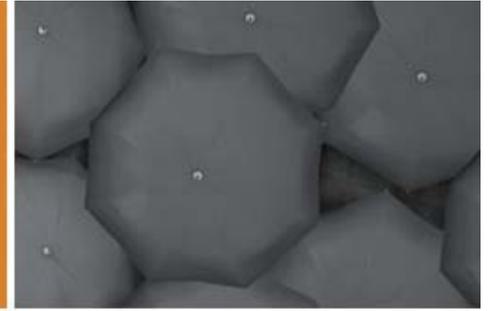
Le contenu du PNSC



- Un chapitre sur la prévention : tronc commun de mesures de protection applicables à tous les risques de sinistre, survol des mesures déjà prises en ce sens par les différents MO, etc.
- Un chapitre sur la préparation : précisions quant au recours aux mécanismes de concertation et de coordination qui permettent de mobiliser les ressources gouvernementales, organisation des missions visant à assurer une réponse aux besoins susceptibles de survenir en situation de sinistre d'envergure, etc.
- Un chapitre sur l'intervention : modes de fonctionnement préétablis et partagés par tous les partenaires, etc.
- Un chapitre sur le rétablissement



Le concept de mission



- PNSC :
 - 16 missions
 - Autant de MO responsables
 - Près de 40 MO en soutien

- Mission:
 - Approche par « front » visant à offrir une réponse optimale aux besoins de la collectivité.

 - Identification claire des MO, dont la raison d'être les amène à agir en matière de sécurité civile et à devenir responsables, en situation de sinistre, d'activités particulières, en plus de celles qu'ils assument habituellement.

